

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 24 AVRIL 2026

Le 24 avril 2026,

Crédit Mutuel ARKEA, Société coopérative à forme anonyme dont le siège social est situé 1 rue Louis Lichou – Le Relecq Kerhuon – 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 775 577 018, (ci-après « l'Associé unique »).

Associé unique de la société NEXTALK, société par actions simplifiée au capital de 223 258 euros, dont le siège social est situé Europarc Pichaury – 1330 Rue JR Gauthier de la Lauzière - Pôle d'Activité d'Aix en Provence – 13290 Aix en Provence Cedex 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix en Provence sous le numéro 535 288 823 (« Société »),

A pris les décisions relatives à :

- *L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025*
- *Convention visée au titre de l'article L 227-10 du code du commerce*
- *L'affectation du résultat et distribution du résultat*
- *Démissions du mandat d'administrateur*
- *Nomination représentant CMA*
- *Nomination de nouveaux mandataires*
- *Les pouvoirs pour formalités*

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2025 au président et aux membres du Directoire.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique constatant que le bénéfice de l'exercice 2025 s'élève à 1.014.793€, sur la base de la proposition d'affectation du résultat, décide de procéder ainsi :

- 80 % soit 811.834.4€ au versement de dividende pour le Groupe Crédit Mutuel Arkéa
- 20 % soit 202.95.6€ au compte « report à nouveau »

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il y a eu des dividendes versés au cours de l'exercice précédent.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte de la démission de Messieurs Christian Jain, Michel Blanchard et Patrick Le Provost, tous les trois atteints par la limite d'âge.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de la désignation de Monsieur Daniel Quéré en qualité de nouveau représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la décision de l'associé unique à prendre dans l'année 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Cette désignation met ainsi fin à son mandat d'administrateur personne physique.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Yves PENSEC en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.

Ce mandat prendra fin lors de la décision de l'associé unique à prendre dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Maxime GLAIZOT en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.

Ce mandat prendra fin lors de la décision de l'associé unique à prendre dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

HUITIEME DECISION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour Crédit Mutuel ARKEA
Madame Hélène BERNICOT

Monsieur Frédéric DIVERREZ
"Par délégation de pouvoir"
Le 24 avril 2022



NEXTALK

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

31 DECEMBRE 2025

Certifié conforme
27/04/26


NEXTALK SAS

1330 Rue JRG Gauthier de la LAUZIÈRE

Europarc Pichaury

13290 AIX EN PROVENCE

535 288 823 RCS Aix En Provence

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	351 975	330 725	21 250	6 358
Fonds commercial	2 359 169		2 359 169	2 359 169
Autres immobilisations incorporelles	1 771 454	1 654 383	117 071	137 734
Immo. incorporelles en cours, av. et acptes	13 390		13 390	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	771 783	648 921	122 862	47 548
Autres immobilisations corporelles	2 218 876	1 480 721	738 155	802 634
Immobilisations corp. en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	10		10	10
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 739		71 739	68 708
ACTIF IMMOBILISE	7 558 396	4 114 750	3 443 646	3 422 162
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 900 841		1 900 841	3 078 297
Autres créances	416 860		416 860	422 215
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 072 021		3 072 021	3 484 986
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	180 172		180 172	96 110
ACTIF CIRCULANT	5 569 894		5 569 894	7 081 607
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif & différences d'éval.				
TOTAL GENERAL	13 128 290	4 114 750	9 013 540	10 503 769

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 223 258)	223 258	223 258
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 817 994	1 817 994
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	23 284	23 284
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 892 537	1 650 640
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 014 794	1 209 487
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 971 867	4 924 663
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	805 740	786 037
PROVISIONS	805 740	786 037
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	897 718	1 719 903
Dettes fiscales et sociales	2 066 676	2 557 363
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Instrument financier à terme		
Autres dettes	271 540	515 803
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 235 933	4 793 068
Ecart de conversion passif et différence d'évaluation		
TOTAL GENERAL	9 013 540	10 503 769

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	13 656 073	33 800	13 689 873	14 473 772
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 656 073	33 800	13 689 873	14 473 772
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	4 500
Reprises sur sur amortissements et provisions			32 099	29 407
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				
Autres produits			32	29
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 723 504	14 507 708
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				450
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 087 309	6 935 852
Impôts, taxes et versements assimilés			269 847	230 455
Salaires et traitements			4 090 385	3 841 585
Cotisations sociales			1 451 560	1 343 560
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 846	138 475
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations et dépréciations				
Dotations aux provisions			65 287	59 406
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			119 122	78 124
CHARGES D'EXPLOITATION			12 251 357	12 627 906
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 472 148	1 879 802
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			40 457	48 119
Reprises sur dépréciations			13 485	14 983
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
PRODUITS FINANCIERS			53 942	63 102
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			53 942	63 102
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 526 090	1 942 904

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		31 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES		11 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL		19 550
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	194 525	292 084
Impôts sur les bénéfices	316 771	460 883
TOTAL DES PRODUITS	13 777 447	14 602 310
TOTAL DES CHARGES	12 762 653	13 392 823
BENEFICE OU PERTE	1 014 794	1 209 487

1. FAITS MARQUANTS

Changement de méthode comptable (cf. 2-8)

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03).

Evénements post clôture :

Il n'y a pas d'événement post clôture.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables définies par le Plan Comptable Général et selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les projets immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. A compter de 2024, les durées d'amortissements sont

Immobilisations incorporelles

	Amortissements Comptables		Amortissements fiscalement pratiqués
-----	-----		-----
Logiciels	12,5 % L	8 ans	12,5% L
Production immobilisée	12,5% à 33,1/3 % L	8 ans	12,5% à 33,1/3 % L

Le fonds de commerce provient de l'apport partiel d'actif dont a bénéficié la société au 30/06/2018, et qui portait sur l'activité centre de contact de la société Monext.

Pour les immobilisations incorporelles, tant pour celles qui sont amorties que pour celles qui ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement, des indices de perte de valeur sont définis et suivis.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, un test de dépréciation de l'actif considéré est réalisé afin de déterminer si sa valeur d'usage est au moins égale à sa valeur nette comptable.

Un test de dépréciation est réalisé chaque année sur le fonds de commerce.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels et autres immobilisations incorporelles créés en interne est la suivante :

- * Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs si :
 - Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
 - Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.
- * Toutes les dépenses de création ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- * toutes les dépenses de création survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles

	Amortissements Comptables		Amortissements fiscalement pratiqués
-----	-----		-----
Constructions	5 % L	20 ans	5 % L
Installations techniques, mat. outillage	20 % L	5 ans	20 % L
Install. Générales agencés, aménagés	6,66 % L	15 ans	6,66 % L
Matériel de transport	25 % L	4 ans	25 % L
Matériel de bureau et informatique	33,1/3 % L	3 ans	33,1/3 % L
Matériel informatique DATA CENTER	16,66% L	6 ans	16,66 L
Mobilier	10 % L	10 ans	10 % L

2.3. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

2.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par l'entité du niveau de risque au cas par cas.

2.6. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'exécution des prestations de services ou lors de la livraison des biens.

Le chiffre d'affaires sur les contrats au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2.7. VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode de premier entré, premier sorti. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur à la clôture est inférieure à la valeur comptable.

2.8. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 1.2).

2.8.1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

2.8.1.1. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

2.8.1.2. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

2.8.2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 » entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
Fusion de postes comptables	Immobilisations corporelles en cours	-	Immobilisations corporelles en cours,	-
	Avances et acomptes	-	avances et acomptes	
	Autres participations	10,00	Participations	10,00
	Participations			
Scission de postes comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Autres titres immobilisés		TIAP	
			Autres titres immobilisés	
Suppression de poste comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Reprises sur provisions (et amortissement), transferts de charges	29 407,00	Reprises sur provisions (et amortissement)	-
			Reprise sur provision 2024 : 36 290 €	
			Autres achats et charges externes	
			Transfert de charges 2024 : -6 883 €	-

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. CHARGES A PAYER

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 897 718 €
(Dont fournisseurs factures non parvenues : 589 978 €)

Autres dettes : 271 540 €

Dettes fiscales et sociales : 2 066 676 €
(Dont provisions pour charges à payer : 1 391 940 €)

3.2. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la manière suivante :

Clients factures à établir : 155 987 €

3.3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances concernent majoritairement des prestations de services et des maintenances.

3.4. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres pour un montant de 47 204 € correspond à :

- Distribution de dividendes pour – 967 590 €
- Résultat de l'exercice pour 1 014 794 €.

3.5. ENTREPRISES LIEES

Sociétés du groupe Crédit Mutuel Arkéa

	FEDERAL FINANCE	FINANCO- ARKEA FINANCEMENT S ET SERVICES	GIE FEDERAL SERVICES	FEDERAL EQUIPEMENT	ARKEA BANKING SERVICES	CREDIT MUTUEL ARKEA	Arkea SCD	MONEXT	SURAVENIR ASSURANCE	SURAVENIR	ABEI	ARKEA DIRECT BANK (FORTUNE)	LA REFERENCE PIERRE IZBAMO
Chiffre d'affaires	-	156,13	731 302,27	-	4 471,50	1 227 277,36	-	2 165 571,64	557 617,21	209 589,07	-	851 012,78	-
Comptes client	-	-	145 923,63	-	4 158,00	336 504,19	-	174 634,54	48 287,63	20 427,61	-	85 644,55	-
Charges	1 829,56	-	51 668,09	8 642,45	-	272 458,71	328 468,01	476 910,92	-	-	-	-	-
Fournisseurs	-	-	8 264,13	1 444,63	-	34 590,38	76 697,84	41 340,63	-	-	-	-	-
Compte courant d'intégration fiscale	-	-	-	-	-	144 113,00	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	-	-	-	-	-	-	-	102 233,20	-	-	-	-	-
Comptes bancaires	-	-	-	-	-	2 150,11	-	-	-	-	3 066 239,01	-	-

3.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges concernent des litiges salariaux.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le règlement ANC 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers propose une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

De ce fait, aucun produit ni aucune charge n'ont été constaté en résultat exceptionnel.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan.

5.3. SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2025
Participation Salariés	194 525 €
Effort construction	18 337 €
Provisions Engagements retraite	61 833 €
Total Base d'économie futur d'impôts	274 695 €
Taux d'impôts (25%)	25%
Economies futures d'impôts	68 674 €

5.4. ENGAGEMENT DE RETRAITE

La méthode d'évaluation retenue repose sur l'actualisation des droits en fin de carrière.
Une provision est comptabilisée pour un montant de 670 940 €.

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite est le suivant :

- Taux d'actualisation = 3,7 %

5.5. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 141 au 31 décembre 2025.

5.6. *INTEGRATION FISCALE*

La société est intégrée au groupe fiscal dont la société Crédit Mutuel Arkéa est la société mère.

Au 31 décembre 2025 il n'y a pas de déficit fiscal reportable.

6. CONSOLIDATION

Les comptes de la société Nextalk sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa SA coopérative de crédit - RCS Brest 775 577 018

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 463 035		32 953
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	675 402		96 381
Installations générales, agenc., aménag.	1 372 913		6 696
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	788 997		50 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 837 312		153 347
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	68 708		3 031
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 718		3 031
TOTAL GENERAL	7 369 065		189 330

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			4 495 988	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			771 783	
Installations générales, agencements divers			1 379 609	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			839 266	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 990 659	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			10	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			71 739	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			71 749	
TOTAL GENERAL			7 558 396	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 959 774	25 334		1 985 108
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 959 774	25 334		1 985 108
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	627 854	21 068		648 921
Installations générales, agenc. et aménag. divers	766 263	68 739		835 002
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	593 014	52 705		645 719
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 987 130	142 512		2 129 642
TOTAL GENERAL	3 946 904	167 846		4 114 750

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre				
TOTAL				

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	656 037	60 487	45 584	670 940
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	130 000	4 800		134 800
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	786 037	65 287	45 584	805 740
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	786 037	65 287	45 584	805 740
Dotations et reprises d'exploitation		65 287	32 099	
Dotations et reprises financières			13 485	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	71 739	1	71 738
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 900 841	1 900 841	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 916	7 916	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 177	31 177	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	232 620	232 620	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	144 113	144 113	
Débiteurs divers	1 034	1 034	
Charges constatées d'avance	180 172	178 508	1 663
TOTAL GENERAL	2 569 612	2 496 211	73 401

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	897 718	897 718		
Personnel et comptes rattachés	934 414	934 414		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	572 998	572 998		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	506 275	506 275		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	52 988	52 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	102 013	102 013		
Autres dettes	169 526	169 526		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 235 933	3 235 933		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	223 258			
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		4 924 663
Distributions sur résultats antérieurs		967 590
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 957 073
Variations en cours d'exercice		En moins En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		1 014 794
SOLDE		1 014 794
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		4 971 867

Page 21/21

NEXTALK

Société par actions simplifiée au capital de 223 258 euros
Siège social : Europarc Pichaury - 1330 av. JR Guilibert Gautier
de la Lauzière - 13290 AIX EN PROVENCE
N° SIREN : 535 288 823

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS NEXTALK

Europarc Pichaury – 1330 av. Guilibert Gautier de la Lauzière
13290 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société NEXTALK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEXTALK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023 décrit dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Créances

Comme indiqué dans l'annexe, les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des créances et à la méthodologie de dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 9 avril 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT BRETAGNE

Marie BALOURDET
Associée

Signé par Marie Balourdet
Le 9 avr. 2026

Marie Balourdet

doc_q1nJ
tx_xZWVAdazOZoB

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	351 975	330 725	21 250	6 358
Fonds commercial	2 359 169		2 359 169	2 359 169
Autres immobilisations incorporelles	1 771 454	1 654 383	117 071	137 734
Immo. incorporelles en cours, av. et acptes	13 390		13 390	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	771 783	648 921	122 862	47 548
Autres immobilisations corporelles	2 218 876	1 480 721	738 155	802 634
Immobilisations corp. en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	10		10	10
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 739		71 739	68 708
ACTIF IMMOBILISE	7 558 396	4 114 750	3 443 646	3 422 162
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 900 841		1 900 841	3 078 297
Autres créances	416 860		416 860	422 215
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	3 072 021		3 072 021	3 484 986
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	180 172		180 172	96 110
ACTIF CIRCULANT	5 569 894		5 569 894	7 081 607
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif & différences d'éval.				
TOTAL GENERAL	13 128 290	4 114 750	9 013 540	10 503 769

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 223 258)	223 258	223 258
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 817 994	1 817 994
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	23 284	23 284
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 892 537	1 650 640
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 014 794	1 209 487
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 971 867	4 924 663
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	805 740	786 037
PROVISIONS	805 740	786 037
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	897 718	1 719 903
Dettes fiscales et sociales	2 066 676	2 557 363
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Intrument financier à terme		
Autres dettes	271 540	515 803
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 235 933	4 793 068
Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation		
TOTAL GENERAL	9 013 540	10 503 769

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	13 656 073	33 800	13 689 873	14 473 772
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 656 073	33 800	13 689 873	14 473 772
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	4 500
Reprises sur sur amortissements et provisions			32 099	29 407
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				
Autres produits			32	29
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 723 504	14 507 708
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				450
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 087 309	6 935 852
Impôts, taxes et versements assimilés			269 847	230 455
Salaires et traitements			4 090 385	3 841 585
Cotisations sociales			1 451 560	1 343 560
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 846	138 475
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations et dépréciations				
Dotations aux provisions			65 287	59 406
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			119 122	78 124
CHARGES D'EXPLOITATION			12 251 357	12 627 906
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 472 148	1 879 802
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			40 457	48 119
Reprises sur dépréciations			13 485	14 983
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
PRODUITS FINANCIERS			53 942	63 102
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			53 942	63 102
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 526 090	1 942 904

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		31 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES		11 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL		19 550
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	194 525	292 084
Impôts sur les bénéfices	316 771	460 883
TOTAL DES PRODUITS	13 777 447	14 602 310
TOTAL DES CHARGES	12 762 653	13 392 823
BENEFICE OU PERTE	1 014 794	1 209 487

1. FAITS MARQUANTS

Changement de méthode comptable (cf. 2-8)

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03).

Evénements post clôture :

Il n'y a pas d'événement post clôture.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables définies par le Plan Comptable Général et selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les projets immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. A compter de 2024, les durées d'amortissements sont

Immobilisations incorporelles

	Amortissements Comptables		Amortissements fiscalement pratiqués
-----	-----		-----
Logiciels	12,5 % L	8 ans	12,5% L
Production immobilisée	12,5% à 33,1/3 % L	8 ans	12,5% à 33,1/3 % L

Le fonds de commerce provient de l'apport partiel d'actif dont a bénéficié la société au 30/06/2018, et qui portait sur l'activité centre de contact de la société Monext.

Pour les immobilisations incorporelles, tant pour celles qui sont amorties que pour celles qui ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement, des indices de perte de valeur sont définis et suivis.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, un test de dépréciation de l'actif considéré est réalisé afin de déterminer si sa valeur d'usage est au moins égale à sa valeur nette comptable.

Un test de dépréciation est réalisé chaque année sur le fonds de commerce.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels et autres immobilisations incorporelles créés en interne est la suivante :

- * Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs si :
 - Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
 - Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

* Toutes les dépenses de création ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;

* toutes les dépenses de création survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles

	Amortissements Comptables		Amortissements fiscalement pratiqués
-----	-----	-----	-----
Constructions	5 % L	20 ans	5 % L
Installations techniques, mat. outillage	20 % L	5 ans	20 % L
Install. Générales agencés, aménagés	6,66 % L	15 ans	6,66 % L
Matériel de transport	25 % L	4 ans	25 % L
Matériel de bureau et informatique	33,1/3 % L	3 ans	33,1/3 % L
Matériel informatique DATA CENTER	16.66% L	6 ans	16,66 L
Mobilier	10 % L	10 ans	10 % L

2.3. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

2.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par l'entité du niveau de risque au cas par cas.

2.6. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'exécution des prestations de services ou lors de la livraison des biens.

Le chiffre d'affaires sur les contrats au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2.7. VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode de premier entré, premier sorti. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur à la clôture est inférieure à la valeur comptable.

2.8. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 1.2).

2.8.1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

2.8.1.1. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;

- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

2.8.1.2. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

2.8.2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 » entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
Fusion de postes comptables	Immobilisations corporelles en cours	-	Immobilisations corporelles en cours,	-
	Avances et acomptes	-	avances et acomptes	
	Autres participations	10,00	Participations	10,00
	Participations			
Scission de postes comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Autres titres immobilisés		TIAP	
Suppression de poste comptables	Ancien poste	Montant à la clôture	Nouveau poste	Montant à l'ouverture
	Reprises sur provisions (et amortissement), transferts de charges	29 407,00	Reprises sur provisions (et amortissement) Reprise sur provision 2024 : 36 290 €	-
			Autres achats et charges externes Transfert de charges 2024 : -6 883 €	-

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. CHARGES A PAYER

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 897 718 €
(Dont fournisseurs factures non parvenues : 589 978 €)

Autres dettes : 271 540 €

Dettes fiscales et sociales : 2 066 676 €
(Dont provisions pour charges à payer : 1 391 940 €)

3.2. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la manière suivante :

Clients factures à établir : 155 987 €

3.3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances concernent majoritairement des prestations de services et des maintenances.

3.4. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres pour un montant de 47 204 € correspond à :

- Distribution de dividendes pour – 967 590 €
- Résultat de l'exercice pour 1 014 794 €.

3.5. ENTREPRISES LIEES

Sociétés du groupe Crédit Mutuel Arkéa

	FEDERAL FINANCE	FINANCO - ARKEA FINANCEMENT S ET SERVICES	GIE FEDERAL SERVICES	FEDERAL EQUIPEMENT	ARKEA BANKING SERVICES	CREDIT MUTUEL ARKEA	Arkea SCD	MONEXT	SURAVENIR ASSURANCE	SURAVENIR	ABEI	ARKEA DIRECT BANK (FORTUNEO)	LA REFERENCE PIERRE IZIMMO
Chiffre d'affaires	-	186,13	731 302,27	-	4 471,50	1 727 277,36	-	2 185 571,64	557 617,21	209 989,07	-	851 012,78	-
Comptes client	-	-	146 923,63	-	4 158,00	336 504,19	-	174 634,54	48 287,08	20 427,61	-	85 644,95	-
Charges	1 829,86	-	53 688,09	8 642,45	-	272 458,71	328 468,01	476 910,92	-	-	-	-	-
Fournisseurs	-	-	8 264,13	1 444,89	-	34 990,38	76 697,84	41 340,63	-	-	-	-	-
Compte courant d'intégration fiscale						144 113,00							
Compte courant								100 233,20					
Comptes bancaires						2 160,11					3 066 299,01		

3.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges concernent des litiges salariaux.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le règlement ANC 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers propose une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

De ce fait, aucun produit ni aucune charge n'ont été constaté en résultat exceptionnel.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan.

5.3. SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2025
Participation Salariés	194 525 €
Effort construction	18 337 €
Provisions Engagements retraite	61 833 €
Total Base d'économie futur d'impôts	274 695 €
Taux d'impôts (25%)	25%
Economies futures d'impôts	68 674 €

5.4. ENGAGEMENT DE RETRAITE

La méthode d'évaluation retenue repose sur l'actualisation des droits en fin de carrière.
Une provision est comptabilisée pour un montant de 670 940 €.

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite est le suivant :

- Taux d'actualisation = 3,7 %

5.5. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 141 au 31 décembre 2025.

5.6. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée au groupe fiscal dont la société Crédit Mutuel Arkéa est la société mère.

Au 31 décembre 2025 il n'y a pas de déficit fiscal reportable.

6. CONSOLIDATION

Les comptes de la société Nextalk sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa SA coopérative de crédit - RCS Brest 775 577 018

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 463 035		32 953
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	675 402		96 381
Installations générales, agenc., aménag.	1 372 913		6 696
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	788 997		50 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 837 312		153 347
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	68 708		3 031
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 718		3 031
TOTAL GENERAL	7 369 065		189 330

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			4 495 988	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			771 783	
Installations générales, agencements divers			1 379 609	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			839 266	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 990 659	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			10	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			71 739	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			71 749	
TOTAL GENERAL			7 558 396	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 959 774	25 334		1 985 108
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 959 774	25 334		1 985 108
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	627 854	21 068		648 921
Installations générales, agenc. et aménag. divers	766 263	68 739		835 002
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	593 014	52 705		645 719
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 987 130	142 512		2 129 642
TOTAL GENERAL	3 946 904	167 846		4 114 750

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	656 037	60 487	45 584	670 940
	130 000	4 800		134 800
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	786 037	65 287	45 584	805 740
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	786 037	65 287	45 584	805 740
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		65 287	32 099 13 485	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	71 739	1	71 738
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 900 841	1 900 841	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 916	7 916	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 177	31 177	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	232 620	232 620	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	144 113	144 113	
Débiteurs divers	1 034	1 034	
Charges constatées d'avance	180 172	178 508	1 663
TOTAL GENERAL	2 569 612	2 496 211	73 401
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	897 718	897 718		
Personnel et comptes rattachés	934 414	934 414		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	572 998	572 998		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	506 275	506 275		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	52 988	52 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	102 013	102 013		
Autres dettes	169 526	169 526		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 235 933	3 235 933		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	223 258			
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		4 924 663
Distributions sur résultats antérieurs		967 590
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 957 073
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		1 014 794
	SOLDE	1 014 794
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		4 971 867

Page 21/21

NEXTALK

Société par Actions Simplifiée au capital de 223.258 €uros
Siège social : 1330 Rue JRG Gauthier de la Lauzière
Europarc Pichaury Bat A3
13100 Aix En Provence

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons, d'une part, vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et d'autre part, soumettre à votre validation pour approbation par l'Associé Unique les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC N° 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03). Celui-ci a donné lieu à des reclassements qui sont précisés en annexe des états financiers.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

L'exercice social a une durée de douze mois (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre).

NEXTALK a réalisé un chiffre d'affaires de 13.689.873€.

Plusieurs faits marquants sont intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Le CA de NEXTALK a vu une baisse 5% par rapport à 2024. Cet écart est lié à une baisse de volume des appels monétique et à l'arrêt de 3 prestations qui n'ont pas été compensés par le démarrage prévu fin 2025 de nouvelles prestations. Ces prestations seront en run de production sur 2026.

La sécurité des prestations pour nos clients demeure un point très important. Nextalk en tant que tiers de confiance a renforcé (en conformité avec la DSP2) ses solutions d'authentification forte.

De plus, cette année aura permis d'avancer sur des domaines structurants tel que le pilotage des data et de la planification, mais aussi sur l'optimisation de la gestion financière des fournisseurs permettant ainsi de conforter nos résultats.

II – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

- Le délai moyen d'encaissement des factures clients au 31 décembre 2025 est de Trente neuf (39) jours,
- Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs au 31 décembre 2025 est de - quatorze (-14) jours.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		83 986	0	0	231	84 217		232 660	32 514	0	84 890	350 064
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours fin de mois						Délais contractuels : 30 jours					
	Délais légaux :						Délais légaux :					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice :

	Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		1 220 128	23 313	36 873	19 965	1 300 279		2 152 261	97 630	127 037	6 757	2 383 685
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours fin de mois						Délais contractuels : 30 jours					
	Délais légaux :						Délais légaux :					

III – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

Nous maintenons notre objectif de développement sur des prestations à plus forte valeur ajoutée, notamment en middle office. A ce titre, un contrat majeur débutera en février 2026. D’autres projets sont en cours pour compenser la décroissance progressive des appels monétiques.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Pas de filiale.

V – PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Pas de modification sur les participations ARKEA dans NEXTALK.

VI – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L’Associé Unique de la société Nextalk est la société Crédit Mutuel Arkea, Société coopérative à forme anonyme dont le siège social est situé 1 rue Louis Lichou – Le Relecq Kerhuon – 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 775 577 018.

VII - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Pas d’activité de Recherche et Développement.

VIII – MENTION DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune charge non déductible fiscalement (CGI, art.223 quater et 39-4) n’a été engagée au cours de l’exercice écoulé

IX - PRESENTATION DES COMPTES ET PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

A. Présentation des comptes

Les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Un CA de 13.689.873€
- Le Bénéfice net est de 1.014.793€

B. Proposition d’affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice 2025 s'élève à 1.014.793€, proposition est faite d’affecter :

- 80 % soit 811.834,4€ au versement de dividende pour le Groupe Crédit Mutuel Arkéa

- 20 % soit 202.958.6€, au compte « report à nouveau »,

X - DIVIDENDES

Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2025, nous proposons, conformément à la proposition d'affectation du résultat ci-dessus de procéder au versement de dividendes.

Le montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents :

ANNEES	2024	2023	2022
MONTANT	967 590 €	496 586 €	1 269 626 €

XI - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Dans les sociétés unipersonnelles, le Commissaire aux Comptes de la société n'a pas à établir de rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et, en conséquence, l'Associé Unique n'a pas à statuer sur ces conventions, lesquelles doivent toutefois être mentionnées sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Nous vous demandons de prendre acte qu'aucune nouvelle convention telle que visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce dont le Commissaire aux Comptes a été informé.

Nous vous invitons enfin à adopter les décisions qui vous sont proposées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'informations et vous remercions de votre confiance.

Sylvie CORMIER
Présidente du Directoire